VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
25

nombre de membres absents excusés représentés :
4

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
21 mai 2026
(article 4 du décret n° 026-301 du 21.04.2026)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni, en application des articles L283 à L293 et R131 à R148 du Code électoral à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membres absents excusés représentés : M. Denis CANTIER (pouvoir à M. NICOLAS), M. Eric MARC (pouvoir à M. CHANTRIER), Mme Anne-Claude MARTEL (pouvoir à Mme VERCELLI), M. Yohan MESSABIER (pouvoir à M. LEROI).

Secrétaire de séance : M. Renaud LEROI.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 05-06-2026/01– Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

2. Eléments de contexte

Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Incidence financière

Néant

4. Décision

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **désigne** Monsieur Renaud LEROI pour secrétaire de séance.

5. Annexe

Néant

Pour extrait certifié conforme

Renaud LEROI
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)